

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11 +3 procurations	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	POUR	FURGAUT Antoine	POUR	MATHIS Franck	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	GRASSET Cécile	POUR	MERLE Yannick	POUR
COLLOT Didier	POUR	LABOURET Alexis	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DABOUSSI Margot	POUR	MAREND Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	POUR	MARQUILLIE Catherine	<u>Absente</u>	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S) : Catherine MARQUILLIE (procuration à Bernard BAZINET)
Sébastien VIGNERON (procuration à Laurent PIALHOUX)
Catherine PINEL (procuration à Margot DABOUSSI)
Patricia CHABOT-LALAY (procuration à Didier COLLOT) absente pour les délibérations 2026-24 à 2026-35 incluse. Arrivée à 21h40 et a donc pu assister à la suite des débats et voter pour les délibérations 2026-36 et 2026-37

ABSENT(E)(S) : Vincent MAREND

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexis LABOURET

2026-37 Vote du budget photovoltaïque 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M-4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2026,

Vu l'approbation et le vote du CFU du budget annexe de la régie photovoltaïque de l'exercice 2025 adoptés par délibération n° 2026-30 le 28 avril 2026

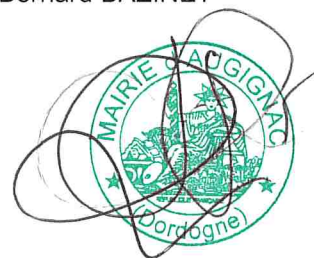
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De ne pas affecter au C/1068 en investissement recettes les résultats de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe de la régie photovoltaïque
- De voter le budget annexe photovoltaïque 2026 au chapitre, et
- D'adopter à **l'unanimité des membres présents** le budget primitif pour l'exercice 2026 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2026 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2025, au vu du CFU 2025 approuvé le 28 avril 2026.

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2026

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		61 001,15				
Opérations de l'exercice	67 111,15	6 110,00	26 000,00	26 000,00		
TOTAUX	67 111,15	67 111,15	26 000,00	26 000,00	93 111 ,15	93 111 ,15
Restes à réaliser						
TOTAL BUDGET	67 111,15	67 111,15	26 000,00	26 000,00	93 111 ,15	93 111 ,15

Copie conforme en Mairie,
le 29 avril 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



Le secrétaire de séance
Alexis LABOURET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.